

COMMUNIQUÉ

Commissaire à la santé et au bien-être : travaux en cours sur le panier de services assurés en santé et en services sociaux

Québec, le 4 novembre 2015 – Le Commissaire à la santé et au bien-être a entrepris une vaste démarche de consultation afin de mener à bien ses travaux sur le panier de services assurés en santé et en services sociaux au Québec. Ce dossier a été priorisé par le Commissaire compte tenu de son impact sur la performance globale du système de santé et de services sociaux québécois. « En effet, dans un contexte où les besoins en santé et en services sociaux augmentent, alors que les ressources sont limitées, il importe que les décideurs puissent connaître les valeurs et préoccupations des citoyens afin que celles-ci soient prises en compte systématiquement dans les décisions relatives aux services couverts par l'État », mentionne M. Robert Salois, commissaire à la santé et au bien-être. C'est dans cette optique que le Commissaire a notamment choisi de procéder à des activités de consultation pour alimenter le débat public et entendre la population québécoise exprimer ses valeurs et préoccupations en matière de services, d'activités et de biens couverts par l'État. Depuis juin dernier, le Commissaire présente les démarches qu'il fait en lien avec ce dossier sur son site Internet au www.csbe.gouv.qc.ca.

Ces travaux, qui se dérouleront jusqu'à l'été 2016, comprendront diverses modalités de consultation de la population utilisant plusieurs approches complémentaires. Ainsi, un premier sondage a déjà été réalisé au cours de l'été 2015. Plus de 1 800 personnes représentatives de la population québécoise et des diverses régions du Québec ont répondu à ce sondage. Dans le cadre de cette vaste consultation, le Commissaire a privilégié l'utilisation de mises en situation. Celles-ci visent à faire ressortir de manière explicite certains éléments de préoccupations des citoyens, qui démontrent bien à la fois le caractère sensible et délicat du sujet et son envergure éthique, mais aussi la nécessité d'élargir au plus grand nombre cette réflexion sociétale déterminante. Ces mises en situation utilisant des exemples concrets suscitent le débat et font ressortir la perspective citoyenne indépendamment des situations décrites.

Parmi les autres approches retenues par le Commissaire dans ce dossier, des groupes de discussion ont été organisés pour mieux comprendre les motifs à la base des valeurs et priorités exprimées par les citoyens, en plus des délibérations citoyennes élargies, des consultations d'experts, d'un appel de mémoires, etc.

Rappel sur l'approche du Commissaire

Pour apprécier la performance d'un système aussi complexe que le système de santé et de services sociaux québécois, le Commissaire privilégie une approche qui combine les données quantitatives aux données qualitatives. Il documente les aspects de la performance du système à l'aide d'indicateurs de performance provenant de diverses sources, telles que les banques de données administratives, les enquêtes québécoises, canadiennes et internationales ainsi que la littérature scientifique. Pour comprendre les raisons pouvant expliquer les résultats atteints par le système et comment améliorer ces résultats, le Commissaire mène de multiples consultations permettant de contextualiser les données quantitatives.

De plus, le Commissaire privilégie la délibération, notamment par les travaux de son Forum de consultation, composé de 27 membres, dont 18 citoyens venant de chacune des régions du Québec et 9 experts du domaine de la santé et des services sociaux. Le Forum nourrit la réflexion du Commissaire tout au long de la réalisation de ses rapports. Au moment d'élaborer ses recommandations, le Commissaire intègre ainsi une variété de connaissances pertinentes : les connaissances scientifiques, qui renseignent sur les pratiques jugées prometteuses; les connaissances organisationnelles, qui concernent davantage la faisabilité des actions dans le système de santé et de services sociaux; les connaissances citoyennes, qui ont trait à l'acceptabilité sociale des actions proposées.

Mission du Commissaire à la santé et au bien-être

Rappelons que la mission du Commissaire à la santé et au bien-être est d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et Québécois. Pour ce faire, le Commissaire apprécie les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux en s'intéressant aux différents facteurs qui influencent la santé et le bien-être, tout en intégrant les questions éthiques à son analyse. Il recommande au ministre des changements qui visent, entre autres, à accroître la performance du système.

– 30 –

Pour information
Commissaire à la santé et au bien-être
Elaine Bernier
418 643-6086